

PROGRAMME INTERREG IV-A ITALIE-FRANCE

« IT-FR ALCOTRA 2021-2027 »

PROJET atEnA - Accompagnement transfrontalier à
l'entrepreneuriat d'impact émergent

Avis de sélection pour la participation à la formation

“Compétences pour innover, outils pour performer”

*Parcours de formation en ligne dédiés à l'Entrepreneuriat et à
la Transition Durable et Numérique à destination des startups,
entreprises et mentors des secteurs du tourisme, de
l'agroalimentaire et du numérique.*

Glossaire

Parcours: ensemble des modules (synchrones et asynchrones) et événements suivis par un participant.

Module fondamental: module transversal commun.

Module vertical: module spécialisé par secteur (TIC, tourisme, agroalimentaire).

Certificat Open Badge: certificat numérique sécurisé et vérifiable qui atteste des compétences, des aptitudes, de la formation ou des expériences acquises. Représenté graphiquement par une image, il contient des métadonnées (données cachées) conformes aux normes internationales qui certifient l'émetteur du badge, son destinataire et les critères remplis.

Module synchrone: session en classe virtuelle programmées à des jours et heures prédéfinis via une plateforme de visioconférence.

Module asynchrone: module d'enseignement en ligne que l'apprenant peut suivre en différé via la plateforme Moodle E-Greta.

Préambule

Le **projet atEnA - Accompagnement transfrontalier à l'entrepreneuriat d'impact émergent**- financé par le programme Interreg IV-A Italie-France Alcotra 2021-2027, a pour objectif de soutenir le développement des compétences entrepreneuriales nécessaires pour mettre en œuvre les transitions « jumelles » verte et numérique, afin de renforcer et de favoriser la création de start-ups, micro-entreprises et PME innovantes dans les secteurs stratégiques du tourisme durable, des TIC et de l'agroalimentaire, vers une spécialisation intelligente, la neutralité climatique et un avenir durable, équitable et compétitif. Les actions se concentrent dans les zones frontalières éligibles au programme ALCOTRA, à savoir :

- Province de Turin - Région du Piémont (IT) ;
- Province de Cuneo - Région du Piémont (IT) ;
- Province d'Imperia - Région de Ligurie (IT) ;
- Région autonome de la Vallée d'Aoste (IT) ;

- Départements de la Haute-Savoie et de la Savoie – Région Auvergne-Rhône-Alpes (FR)
- Départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (FR)

Le programme Interreg VI-A France-Italie ALCOTRA 2021-2027 a pour objectif principal de promouvoir une coopération transfrontalière efficace entre la France et l'Italie, en favorisant un développement régional intégré et harmonieux dans les zones frontalières. En particulier, le projet atEnA, en réponse à l'objectif spécifique IV - « Développer les compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'entrepreneuriat » - organise, entre septembre 2026 et janvier 2027, des parcours de formation en ligne destinés aux entreprises, aux start-ups et aux mentors des secteurs de l'agroalimentaire, du tourisme et du numérique. Les parcours de formation sont co-organisés par les partenaires du projet atEnA :

- Politecnico di Torino (IT) ;
- Université d'Aix-Marseille (FR) ;
- Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence Tourisme International Hôtellerie (FR) ;
- GAL Escartons et Valli Valdesi (IT) ;
- Groupement d'Intérêt Public pour la Formation et l'Insertion Professionnelles de l'Académie de Nice (FR) ;
- Impact Hub srl SB (IT)

À l'issue des parcours, après avoir réussi l'évaluation finale, un **certificat Open Badge** numérique conforme aux normes européennes est délivré.

Objectif des parcours de formation

L'objectif des parcours de formation est de renforcer les compétences entrepreneuriales dans les secteurs stratégiques de la transition numérique et verte, et en particulier dans les secteurs du tourisme durable, du numérique et de l'agroalimentaire. Les parcours de formation ont été personnalisés pour répondre aux besoins des entreprises locales, des start-ups, des entreprises et des PME dans les trois secteurs clés, en accordant une attention particulière à la transition numérique et verte, à l'impact social et environnemental, ainsi qu'à la sensibilisation à l'application des principes horizontaux de l'Union européenne dans la stratégie des dirigeants d'entreprise. Les formateurs sont des experts du secteur de l'entrepreneuriat à impact et des trois secteurs clés, sensibles au contexte local, et ont été sélectionnés par les partenaires du projet atEnA.

À l'issue du parcours de formation choisi, les participants auront acquis, en fonction du parcours sélectionné, des compétences clés pour développer et renforcer des initiatives entrepreneuriales à impact, intégrer des pratiques de durabilité environnementale et de transformation numérique, ainsi que saisir les opportunités d'innovation et de croissance dans les secteurs des TIC, du tourisme durable et de l'agroalimentaire.

Art.1*Objet de la sélection*

Une sélection publique est organisée pour l'admission d'un maximum de **50 participants** à la formation « Compétences pour innover, outils pour performer - Parcours de formation en ligne pour l'innovation durable et numérique » organisés dans le cadre du projet atEnA, mentionné en préambule.

Art. 2*Conditions de participation*

Compte tenu des objectifs du projet atEnA qui, conformément aux finalités du programme Interreg IV-A Alcotra 2021-2027, met en œuvre des actions visant à développer les compétences nécessaires à la spécialisation intelligente, à la transition industrielle et à l'entrepreneuriat, le candidat doit remplir les conditions suivantes à la date limite de dépôt des candidatures pour pouvoir participer au cours :

- Être membre d'une **entreprise (y compris les micro, petites et moyennes entreprises – PME)** dont le siège opérationnel est situé sur les territoires du programme Interreg ALCOTRA (voir introduction page 2) et opérant dans l'un des secteurs de référence (numérique, agroalimentaire et tourisme) ;
- Faire partie d'une **start-up** (cette catégorie comprend **les entreprises** créées depuis moins de 5 ans ainsi que **les aspirants entrepreneurs** ayant une idée entrepreneuriale encore au stade embryonnaire) disposant d'un établissement opérationnel sur les territoires du programme Interreg ALCOTRA et exerçant leur activité dans l'un des secteurs de référence (numérique, agroalimentaire et tourisme) ;
- **Être un mentor** résidant ou domicilié sur les territoires du programme Interreg ALCOTRA (par « mentor », on entend un professionnel ayant au moins 5 ans d'expérience professionnelle) ;
- L'appel à candidatures est ouvert, aux citoyens italiens et français, et aux citoyens d'une autre nationalité à condition qu'ils soient en possession de titres de séjour en règle pour toute la durée de la formation ;
- Pour les ressortissants de pays autres que l'Italie et la France, connaître et comprendre la langue italienne pour les résidents/domiciliés en Italie, et la langue française pour les résidents/domiciliés en France.

Les candidats déclarent remplir ces conditions dans le formulaire de candidature. L'ensemble des candidatures peut faire l'objet de vérifications quant aux déclarations fournies. Toute fausse déclaration entraîne l'exclusion automatique de la sélection.

Art. 3*Modalités de déroulement du cours**3.1 - Durée et période*

La durée des parcours de formation varie en fonction des modules choisis, allant d'un **minimum de 12 heures** à un **maximum de 60 heures**. La plateforme de formation en ligne sera accessible du **7 septembre 2026** jusqu'à la **fin du mois de janvier 2027**. En cas de contraintes organisationnelles ou d'imprévus, le début et la fin de la formation pourront être reportés.

3.2 - Déroulement

Le cours seront proposés en ligne, selon la structure suivante :

- a) **en mode « asynchrone »** via la plateforme Moodle E-Greta gérée par le partenaire du projet GIP FIPAN. Ce mode permet aux participants de suivre les contenus de formation de manière autonome, aux jours et aux heures de leur choix ;
- b) **en mode « synchrone »**, via une plateforme de visioconférence (*sessions de révision*). Ce mode prévoit la participation à des sessions en classe virtuelle programmées à des jours et heures prédéfinis. L'engagement requis variera en fonction des modules sélectionnés : à titre indicatif, pour les modules de base, 3 heures au total sont prévues, réparties en 2 séances de 1,5 heure chacune, tandis que pour les modules verticaux, 2 heures au total sont prévues, réparties en 2 séances d'une heure chacune (voir ci-dessous pour la répartition des modules). Les sessions synchrones constituent des moments d'échange et d'interaction entre les participants et les formateurs, visant à réviser les contenus traités en mode asynchrone et à approfondir les thèmes abordés. Au cours de ces rencontres, les participants pourront poser des questions, partager leurs expériences et, le cas échéant, présenter leurs idées ou projets entrepreneuriaux, en recevant des retours d'expérience qualifiés. Les sessions synchrones seront programmées au fur et à mesure et se dérouleront entre **septembre 2026 et janvier 2027** ;
- c) **participation à au moins un des événements en présentiel ou en ligne** organisés dans le cadre du projet atEnA (de septembre 2026 à juillet 2028). Cette participation est obligatoire pour ceux qui souhaitent obtenir la certification Open Badge à la fin du parcours. Le calendrier des événements sera publié et envoyé à tous les participants ;
- d) Les participants aux parcours de formation pourront ensuite accéder à un **parcours de mentorat** spécialisé qui se déroulera dans les mois suivant la formation. Ce parcours n'est pas obligatoire et de plus amples détails seront communiqués aux personnes concernées pendant la période de formation.

3.3 – Langues du cours

Les cours en ligne, en mode synchrone et asynchrone, se dérouleront en **italien** et en **français**.

3.4 – Assiduité

La présence aux modules fondamentaux est obligatoire. Etant donné qu'une partie du programme est prévue en mode asynchrone, les participants pourront accéder aux contenus de formation de manière autonome, selon leurs propres horaires et modalités, entre **septembre 2026 et janvier 2027**.

3.5 – Évaluation

Au cours des modules en ligne, des tests d'évaluation intermédiaires sont prévus afin de suivre la progression des participants. À la fin du cours, un test d'évaluation final est organisé. Pour obtenir la **certification Open Badge**, il sera nécessaire de satisfaire aux exigences minimales suivantes :

- réussir le test d'évaluation final, avec un score d'au moins 60 % de réponses correctes ;
- participation à au moins une réunion en ligne en mode synchrone (*session de révision*) ;

- participation à au moins un des événements, en ligne ou en présentiel, organisés dans le cadre du projet atEnA.

Art. 4

Programme de formation

Le parcours de formation fournit des compétences qui répondent aux besoins réels des territoires, identifiés à travers des questionnaires d'analyse des besoins de formation et des moments d'échange avec les parties prenantes locales.

Le contenu du programme est divisé en **six modules** qui portent sur les thèmes suivants :

1. Entrepreneuriat à impact (fondamental) :

- Modèles d'entreprise et proposition de valeur (approche lean et axée sur l'impact)
- Entrepreneuriat à impact et Objectifs de développement durable (ODD)
- Validation de marché et découverte des besoins clients (customer discovery)
- Innovation ouverte et collaborations avec les entreprises
- Outils et études de cas (cadres, cas pratiques, modèles de référence)

2. Transformation verte (fondamental) :

- Écologie intégrée : articuler produits, services, marché et impact environnemental (niveau de base)
- Aligner les processus sur les attentes des audiences : erreurs fréquentes et leviers d'amélioration rapide (gains opérationnels immédiats)
- Mobiliser les réseaux de confiance et la coopération entre parties prenantes pour le développement de son business
- Démontrer la preuve par les données pour accéder aux financements de la transition verte : mesurer, suivre et communiquer son impact
- Maîtriser le cadre ESGD (Environnement, Social, Gouvernance, Numérique) comme levier de conformité et de performance

3. Transformation numérique (fondamental) :

- Aperçu du numérique et des solutions pour les start-ups / PME
- IA pour les modèles d'affaires, les produits et le marketing
- Prise de décision basée sur les données
- Cybersécurité et cadre juridique du numérique
- Outils numériques pour les start-ups

4. Opportunités dans le secteur du numérique/TIC (vertical) :

- Dimensions, tendances et sous-secteurs des TIC
- Les TIC comme catalyseur d'impact
- Prévisions technologiques : les tendances de développement
- Études de cas

5. Opportunités dans le secteur du tourisme (vertical) :

- a. Marketing et communication digitale au service du tourisme durable
- b. Les outils numériques pour développer son activité touristique
- c. Etude du marché et connaissances des clientèles touristiques
- d. Collaborer dans les écosystèmes touristiques.

6. Opportunités dans le secteur agroalimentaire (vertical) :

- a. Agroalimentaire innovant et durable
- b. Technologies pour les filières et la traçabilité
- c. Études de cas
- d. Marchés et modèles émergents

Les parcours de formation sont conçus selon une approche **modulaire et flexible**, afin de répondre aux besoins spécifiques des différentes cibles : **mentors, startups et entreprises**.

La structure prévoit :

1- MODULES ASYNCHRONES ET SYNCHRONES :

- **Des modules fondamentaux**, communs et obligatoires en fonction du groupe cible, qui fournissent des compétences transversales sur l'entrepreneuriat à impact et sur les transitions verte et numérique ;
- **Des modules verticaux de spécialisation**, axés sur des filières spécifiques (TIC/numérique, tourisme, agroalimentaire)
- Selon le groupe cible, les **modules fondamentaux** et les **modules verticaux** peuvent être **obligatoires, alternatifs** (choix entre 1 ou plusieurs options) ou **facultatifs** (voir tableau ci-dessous).

La structure des contenus permet :

- d'adapter le parcours au **profil des participants** (par exemple, mentor vs start-up en phase de démarrage vs PME)
- de construire des parcours de formation personnalisés en fonction du secteur et des objectifs fixés par le participant
- de favoriser un apprentissage progressif et orienté vers la mise en pratique

En particulier, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

- les **mentors** doivent suivre au moins 1 module fondamental ;
- les **start-ups** combinent des modules fondamentaux et un ou plusieurs modules verticaux ;
- les **entreprises** peuvent accéder aux contenus de manière flexible, en privilégiant des modules spécifiques en fonction de leurs priorités stratégiques.

Légende :¹

✓ Obligatoire

○ Facultatif

↔ Alternatif (choix parmi plusieurs options)

Domaine de formation	Module	Mentor	Start-up	Entreprises/PME
Fondamental	Entrepreneuriat à impact	✓ Obligatoire	✓ Obligatoire	○ Facultatif
Fondamental	Transformation écologique	○ Facultatif	↔ Option (choisir 1 entre « vert » et « numérique »)	○ Facultatif
Fondamental	Transformation numérique	○ Facultatif	↔ Alternative (choisissez 1 entre « vert » et « numérique »)	○ Facultatif
Vertical	TIC / Numérique	○ Facultatif	✓ Un ou plusieurs modules (au choix parmi les modules verticaux)	✓ Un ou plusieurs modules (au choix parmi les modules verticaux)
Vertical	Tourisme durable	○ Facultatif	✓ Un ou plusieurs modules (au choix parmi les modules verticaux)	✓ Un ou plusieurs modules (au choix parmi les modules verticaux)
Vertical	Agroalimentaire	○ Facultatif	✓ Un ou plusieurs modules (au choix parmi les modules verticaux)	✓ Un ou plusieurs modules (au choix parmi les modules verticaux)

¹ Pour les start-ups, les modules fondamentaux 'Transformation écologique' et 'Transformation numérique' sont proposés en alternative (choix de l'un des deux), bien que qualifiés de 'communs' dans la description pédagogique.

2 - ÉVÉNEMENTS EN PRÉSENTIEL OU EN LIGNE

Le calendrier ainsi que toutes les informations seront communiqués au démarrage des cours.

Art. 5

Frais de participation

L'inscription et la participation au cours sont gratuites. Seuls les frais de déplacement liés à la participation aux séminaires en présentiel sont à la charge des participants.

Art. 6

Modalités de dépôt de la candidature

La candidature doit être soumise exclusivement en ligne via le formulaire Google accessible via le lien [Formulaire de candidature](#), qui comprend des déclarations attestant de la possession des conditions énoncées à l'article 3, nécessaires à la fois pour l'admission et la sélection des candidats.

La candidature doit être soumise avant 23 h 59 le 23 août 2026.

Art. 7

Modalités de sélection

La sélection s'effectuera selon l'ordre de dépôt des candidatures, jusqu'à ce que le **nombre maximal de 50 participants** soit atteint, uniquement si toutes les conditions sont remplies et la demande est envoyée dans les délais d'inscription en ligne.²

Article 8

Traitement des données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel figurant dans la demande de participation au présent appel à candidatures ou éventuellement communiquées au moyen de documents complémentaires à cette demande sera effectué dans le respect du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données ainsi que du Décret législatif italien n° 196/2003 et ses modifications ultérieures (« Code en matière de protection des données à caractère personnel »), et aux seules fins de la gestion de la procédure de sélection.

Le chef de file du projet est le Politecnico di Torino, joignable à l'adresse électronique suivante : atena@polito.it.

Article 9

Informations et contacts

Pour toute information relative au présent avis, les coordonnées suivantes des partenaires du projet sont à votre disposition :

- Politecnico di Torino (Italie) – courriel : atena@polito.it ;

² La sélection s'effectue strictement par ordre de dépôt des candidatures, sans critère de priorisation complémentaire, dans la limite de 50 participants.

- GIP FIPAN (Groupement d'Intérêt Public Formation et Insertion Professionnelle Académie de Nice) –
courriel : mattia.rossetti@ac-nice.fr.

Toutes les informations relatives au Programme Interreg VI-A Italie–France ALCOTRA 2021-2027 sont disponibles
sur le site suivant : <https://www.interreg-alcotra.eu/fr>.

Des informations complémentaires relatives au projet atEnA sont disponibles au lien suivant : www.atena.polito.it.